

« Un non-sens » : le moratoire sur l'éolien fait réagir

Les députés ont adopté, jeudi, un moratoire sur l'éolien qui bloque tout nouveau projet. Les réactions ne se sont pas fait attendre. Hervé Morin parle d'un amendement qui a « le mérite de poser le débat ».

« À compter de la promulgation de la présente loi, il est instauré un moratoire sur l'instruction, l'autorisation et la mise en service de tout nouveau projet d'installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent éolien, terrestre ou maritime... » L'amendement n° 46, frappé du tampon vert « Adopté », fait bondir en Normandie. Jeudi, à l'Assemblée nationale, proposé par le député LR de l'Orne Jérôme Nury (*lire ci-dessous*), il est passé de justesse (65 voix pour, 62 contre).

Un amendement supprimé au Sénat ?

« C'est un non-sens, enrage la Cherbourgeoise Anna Pic, absente lors du vote. Il va à l'encontre de toutes les recommandations scientifiques [...] qui appellent à accélérer massivement le déploiement des énergies renouvelables pour atteindre nos objectifs climatiques. » Sans compter, pour la Région, l'impact direct redouté que pointe la députée PS, laquelle évoque un « désastre industriel et économique (dont les) consé-



Les députés ont-ils sonné le crépuscule de l'éolien ?

PHOTO : OUEST-FRANCE

quences seront immédiates dans la Manche et en Normandie ».

Le port de Cherbourg-en-Cotentin fonde en effet une grosse partie de son activité sur la filière de l'éolien offshore. Anna Pic voit son avenir mis

« directement en danger », pointe la fragilisation de « nombreuses entreprises locales ». Le sénateur PS de la Manche Sébastien Fagnen, également Cherbourgeois, « partage l'indignation », et tente de rassurer.

Il annonce en effet que lors de l'examen en deuxième lecture de la proposition de loi au Sénat, la suppression de l'amendement sera à l'ordre du jour. Ports de Normandie préfère pour sa part laisser le politique s'exprimer. Hervé Morin, le président de la Région, assure qu'il aurait « signé si ça s'arrête à l'éolien terrestre et à l'agrivoltaïsme dans le Nord. Mais l'éolien offshore, c'est 45 à 50 % de rendement de la puissance installée et ça, c'est très bien. Cet amendement de posture a au moins le mérite de poser le débat ».

Le député de la Manche LR Philippe Gosselin, lui aussi hors séance au moment du vote, justifie comme Hervé Morin certains points de l'amendement « parce qu'on valide tout aujourd'hui sans en mesurer l'impact, mais je comprends l'émotion liée à l'éolien offshore, que j'ai toujours défendu. Je saurai faire passer le message au Sénat pour que ça puisse être rectifié ».

Olivier CLERC
avec Raphaël FRESNAIS.

« On a déjà une puissance installée » : le député Nury se justifie

Jeudi, alors qu'ils examinaient une proposition de loi sur le futur énergétique de la France, les députés RN et LR ont voté un moratoire pour suspendre les projets éoliens et photovoltaïques.

« Il est temps d'avoir une étude »

Cet amendement est à l'initiative de Jérôme Nury (LR), député de la 3^e circonscription de l'Orne avec son collègue de la Manche Philippe Gosselin, provoquant une levée de boucliers

(*lire ci-dessus*).

« On nous demande de légiférer sur les 25 prochaines années et on est totalement dans le brouillard au regard de ces énergies intermittentes. Elles posent des problèmes sur les territoires, en termes d'acceptabilité, et créent des tensions sur le réseau électrique parce qu'elles ne sont pas pilotables », justifie Jérôme Nury, martelant que ce moratoire est « provisoire » et ne concerne pas les projets déjà autorisés.

S'il ne se dit pas opposé « par défi-

nition » à « ces énergies intermittentes », le député souhaite des études. « On a déjà une puissance installée qui est assez considérable et on a déjà des autorisations qui ont été données. On va atteindre les objectifs fixés par le président de la République. Il est temps d'avoir une étude, objective, qui soit faite. » Le député souhaite savoir « comment gérer, à l'avenir, ces énergies intermittentes ».

Face aux oppositions, le député de l'Orne évoque un « catastrophisme

général » et souhaite le développement du nucléaire, notamment en Normandie. « On est en pointe sur la filière et elle a de l'avenir. On ferait bien de regarder comment on fait pour former suffisamment de personnes dans les années à venir. » Il ajoute : « Nous ne sommes qu'au début de l'examen de ce moratoire, il devra passer en deuxième lecture au Sénat, puis en commission mixte paritaire, puis à l'Assemblée nationale. »

Maxime ARNOULT.